

VIII^è ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE Jeudi 16 juin 2005 – 14 h 30 Bayonne

COMPTE-RENDU

Le jeudi 16 juin 2005 s'est tenue à Bayonne la VIII^è Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 36 personnes morales ayant déjà réglé leur cotisation ou s'étant engagé à le faire dans un délai raisonnable.

ETAIENT PRESENTS

PERSONNES MORALES ADHERENTES

ADHERENT	REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	
Lille Métropole Communauté urbaine	Pierre MAUROY	Président	
Communauté d'agglomération de la Riviera Française	Robert BOTTEGHI	Conseiller technique	
Ville de Mulhouse	Christiane ECKERT	Adjointe au Maire en charge des relations transfrontalières	
SMEAG	Fabienne SANS	Chargée de mission coopération transfrontalière	
SNCF	François PEUCHANT	Adjoint au Directeur juridique	
Eurotunnel	Guy FROMENT	Directeur du Développement Immobilier	
TRANSDEV	Alain DE CORSON	Responsable action commerciale	
Agence transfrontalière de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastian	Fernando TAPIA	Député des relations sociales et institutionnelles	
Association Transfrontalière du PED	Catherine CIRETTE	Chargée de mission	
COPIT	Danièle DEFONTAINE	Trésorière	
Ville d'Annemasse	Michel POUSSIER	Directeur Général des services	
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE	Président	

PARTENAIRES FONDATEURS

DATAR	Pierre MIRABAUD	Délégué	
Caisse des dépôts et consignations	Philippe SERIZIER	Direction du développement local et des participations	
Ministère de l'Equipement	Jean-Claude BOUAL	Chargé de Mission des services publics européens	
Ministère de l'Intérieur	Patrick LAPOUZE	Chef de Bureau	

Membres présents : 16

Pouvoirs: 5

Le quorum est atteint.

Outre les membres associés, environ 60 invités assistaient à l'Assemblée Générale.

VIIIème ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil de Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
- 2. Intervention de Pierre MAUROY, Président de la M.O.T
- 3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 juin 2004
- 4. Rapport d'activité de l'année 2004 présenté par le Directeur Jacques HOUBART
- 5. Rapport financier présenté par Philippe SERIZIER, Trésorier de la M.O.T
 - résultats de l'exercice 2004
 - rapport du Commissaire aux comptes, Jean-Jacques LE QUERE
- 6. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats de l'année 2004)
- 7. Election du Conseil d'Administration et du Bureau présentée par la Secrétaire Christiane ECKERT
- 8. Les objectifs pour la période 2005-2007, pour l'année 2005 débat et vote
- 9. Proposition de réajustement des cotisations pour la période 2006-2008 et présentation du budget 2005 par le Trésorier débat et vote
- 10. Discours de Pierre MIRABAUD, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1° ACCUEIL DE JEAN-JACQUES LASSERRE, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ATLANTIQUES

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs.

Je me réjouis de vous accueillir aujourd'hui en Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Premier Ministre, et, plus particulièrement dans ces murs du Conseil général à Bayonne pour l'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière dont j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux depuis de très nombreux mois et dont je sais l'importance pour le développement d'un thème qui est extrêmement cher, ici dans les Pyrénées-Atlantiques, la coopération transfrontalière.

Riche de potentialités, de diversité et de dynamisme, ce pays longtemps adossé à une frontière hermétique constitue depuis 25 ans une charnière entre l'Europe du Nord et la Péninsule ibérique. Les référendums passent, les grands problèmes subsistent. Comment dépasser ces frontières pour s'ouvrir au monde, à l'échange, au multiculturalisme dans une Europe où il faut utiliser les différences et jouer des complémentarités pour grandir et se développer.

A divers titres, la coopération transfrontalière constitue un enjeu important pour tout le Département des Pyrénées-Atlantiques

- notre positionnement géographique, adossé à trois régions autonomes espagnoles Euskadi, la Navarre et l'Aragon,
- la perméabilité des Pyrénées à cet endroit de la chaîne où elles ne constituent plus une barrière infranchissable, mais permettent les infrastructures d'échanges,
- notre proximité culturelle, résultat de l'Histoire,
- notre communauté linguistique autour de la langue basque,
- la présence d'une vaste conurbation littorale qui de Bayonne à Saint-Sébastien rassemble 600 000 habitants sur 50 km, et enfin notre appartenance à un vaste ensemble eurorégional qui, s'il n'y prend garde, risque d'être marginalisé par le développement de l'Europe vers l'Est.

Les programmes INTERREG France-Espagne ont permis de développer une connaissance mutuelle des agents économiques, sociaux, culturels, éducatifs et ont mis en lumière l'intérêt des acteurs de proximité à étendre le champ de leurs partenariats.

De même manière, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a noué avec le Gouvernement de Navarre et la province de Gipuzkoa des coopérations bilatérales au sein desquelles des échanges de fonctionnaires stimulent la connaissance réciproque, l'apprentissage des langues et le traitement des dossiers. Des démarches similaires sont en cours avec l'Aragon ; l'Aragon qui accueillera en 2008 à Saragosse l'Exposition Internationale.

Par contre, ces conventions montrent la difficulté de surmonter « l'effet frontière » dans le développement des projets communs nos formes institutionnelles et nos budgets respectifs présentent de larges dissymétries, le partage des compétences entre les différents niveaux de collectivités est très dissemblable il faut quand même se souvenir que deux des Communautés autonomes qui nous jouxtent ont des compétences quasi étatiques et lèvent la totalité de l'impôt. Face à cela les instruments juridiques mis à notre disposition pour coopérer sont faibles et complexes à meure en oeuvre.

Parallèlement, chacun ressent pourtant l'intérêt qu'il y aurait à "passer à la vitesse supérieure". Les échanges s'accélèrent, essaie-t-on de les organiser, ou restons-nous passifs, donc absents des grandes décisions qui structureront notre territoire demain ?

Pour peser sur elles, compte tenu du chevauchement des compétences, il faut impérativement mettre autour de la table tous les niveaux de collectivités nationales, régionales, locales, et donc imaginer une architecture de coopération nouvelle, un espace commun de négociation qui traduise notre communauté d'intérêt.

En effet, comment se faire entendre, comment exprimer les énergies et besoins départementaux et régionaux sur des dossiers aussi importants, engageants et structurants que les infrastructures routières et ferroviaires transpyrénéennes, le nécessaire développement du cabotage maritime et les autoroutes de la mer que j'appelle de toutes mes forces depuis de nombreux mois?

Où débattrons-nous encore de la nécessaire synergie entre deux aéroports distants de 20 kilomètres comme ceux de Biarritz-Parme et de Saint-Sébastien-Fontarrabie?

En quel lieu, pour prendre maintenant un exemple de santé publique, les Hôpitaux de Bayonne et de Saint-Sébastien pourront-ils envisager, avec leurs autorités de tutelle respectives, la mise en cohérence de leurs plateaux techniques?

Monsieur le Président, nous sommes prêts, je dirais mieux, nous sommes donc ici extrêmement demandeurs d'une coopération transfrontalière plus aboutie, plus efficace.

De nouveaux instruments juridiques tel le Groupement Européen de Coopération Territoriale que mon ami Alain LAMASSOURE nous a brillamment exposé hier soir, permettront, i'en suis sûr d'y répondre efficacement.

A mon avis, et je le répète, compte tenu des partages dissymétriques de compétences entre l'Espagne et la France, rien ne pourra se faire si toutes les collectivités ne sont autour de la table le Département, la Région, et au premier rang l'Etat sans lequel il serait vain d'aborder les "objets" de coopération que je viens d'évoguer.

L'Etat nous a fait connaître son intérêt pour cette nouvelle démarche lors du dernier sommet franco-espagnol à Saragosse au mois de décembre.

Acceptera-t-il de nous accompagner dans une construction pragmatique et expérimentale certes. mais complexe au regard du contexte politique dans lequel elle se situe le nationalisme basque. les relations délicates entre Navarre et Euskadi, entre Euskadi et l'Etat espagnol etc...

A titre d'exemple très concret et particulièrement parlant, je souhaiterais, Monsieur le Président, illustrer très rapidement mon propos par un dossier sur lequel notre absence d'organisation ne nous permet pas de peser celui des réseaux transeuropéens de transport.

Ce territoire conjugue, sur une bande littorale de 20 kilomètres la moitié des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes reliant la Péninsule ibérique au Nord de l'Europe.

A l'engorgement connu des réseaux, lié à la mobilité toujours plus grande des personnes et des biens, s'ajoute l'effet "goulot d'étranglement" au niveau des interconnexions transfrontalières.

La réforme des Fonds structurels, la nouvelle politique de cohésion qui place l'objectif de compétitivité au coeur des politiques communautaires nous permettront-elles de mieux répondre à la nécessaire maîtrise des réseaux de transport, éléments-clés de la construction européenne et de l'aménagement du territoire des Pyrénées-Atlantiques?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce Département a envie et a besoin de coopération transfrontalière. Il en a fait un élément fort de sa stratégie territoriale, au même titre que la compétitivité économique et la cohésion sociale.

Sur ce dossier ambitieux et passionnant, Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, nous sommes prêts à l'aller de l'avant, à être très offensifs. Mais pour cela nous avons impérativement besoin de votre aide.

Sachez en tout cas, que je suis très attentif ainsi que tous nos collaborateurs aux travaux de l'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et que si vous recherchez un territoire d'expérimentation, les Pyrénées-Atlantiques se portent immédiatement candidates.

En tout cas, je vous remercie très chaleureusement et très sincèrement d'avoir, par le choix de notre département des Pyrénées-Atlantiques pour tenir votre Assemblée générale, contribué à donner un exceptionnel coup de projecteur sur notre intérêt et notre ambition."

6

2° INTERVENTION DE PIERRE MAUROY - PRESIDENT DE LA MOT

"Merci Monsieur le Président, Cher Monsieur LASSERRE, de vos mots d'accueil et de bienvenue. J'y suis personnellement très sensible et je pense que tout le réseau de la MOT est également enchanté de votre invitation à tenir notre Assemblée Générale à Bayonne dans le Département des Pyrénées-Atlantiques que vous présidez.

Notre Assemblée Générale 2005 sonne comme un retour aux sources puisqu'en 1999 Roman SUDUPE et Alain LAMASSOURE, représentants l'Eurocité Basque, avaient accueilli à Biarritz le deuxième colloque de la MOT après sa création.

Aujourd'hui, nous sommes venus à l'invitation du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

Cela nous permet de mesurer le chemin parcouru autant par la MOT que par ses adhérents dans la conduite de leurs projets transfrontaliers.

En 1999, le colloque avait été organisé à l'aube de la nouvelle période de programmation Interreg.

Aujourd'hui, nous nous rapprochons de la mise en œuvre du nouvel objectif communautaire de coopération territoriale, à partir de 2007.

Plus proche de nous aujourd'hui, c'est le prochain sommet franco-espagnol, prévu en septembre de cette année, qui devrait permettre d'évoquer la richesse de la coopération transfrontalière franco-espagnole, dont de nombreux projets sont présentés dans la dernière lettre de la MOT.

A l'occasion de ce sommet, en lien avec les ministères compétents et nos adhérents sur le terrain, l'équipe de la MOT contribuera à en éclairer les principaux enjeux.

Je souhaite à mon tour à tous et à toutes bienvenue à l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et je me réjouis que vous ayez pu venir aussi nombreux (et de toutes les frontières) à notre rendez-vous annuel, entouré cette année encore de moments d'échanges, qui vous auront permis, je l'espère, de profiter pleinement de la richesse des hommes et des femmes de notre réseau et de leurs expériences transfrontalières.

Vous avez plus particulièrement hier pu prendre connaissance des conclusions du rapport d'Alain LAMASSOURE sur les relations transfrontalières des collectivités locales :

Alain LAMASSOURE que je tiens à excuser car il a du rejoindre Bruxelles hier soir pour une réunion qu'il anime aujourd'hui personnellement entre le Parlement européen et les Parlements nationaux.

Je voudrais saluer tout particulièrement notre nouveau Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, Pierre MIRABAUD, qui nous fait l'honneur d'être avec nous aujourd'hui.

Je tiens à rappeler que Pierre MIRABAUD, en tant qu'ancien Directeur de la DATAR, connaît bien la MOT. Il a présidé son comité de pilotage interministériel et a contribué activement à la mise sur orbite de l'association.

Je tiens ensuite à saluer tout particulièrement les élus présents et notamment :

- Fernando TAPIA, Député de la Diputación Foral de Gipuzkoa
- Andrés Francisco DIHARASSARRY ORGAMBIDE, Maire d'Urdazubi/Urdax
- Danièle DEFONTAINE, Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Lille
- Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse
- Frédéric BRIGIDI, Maire de Mont Saint Martin, Président de l'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement

ainsi que les représentants des administrations :

- le Consul Général d'Espagne, Monsieur URIARTE
- le représentant du gouvernement de la principauté d'Andorre, Monsieur Joan Albert FARRÉ
- du Ministère de la Région Wallonne, Monsieur Henri VELLANDE et Madame Sabrina CURZI
- le Sous-préfet de Bayonne, Monsieur Pierre-André DURAND

- du Ministère des Affaires étrangères,
 - Monsieur Bernard PONCET, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales transfrontalières et
 - Monsieur Raymond SABATIER
- du Ministère de l'Intérieur, Monsieur Patrick LAPOUZE
- du Ministère de l'Equipement, Monsieur Jean-Claude BOUAL

Je voudrais enfin accueillir de manière spéciale les 3 nouveaux adhérents qui nous rejoignent en ce début d'année 2005, ce qui illustre le dynamisme de notre réseau, qui couvre maintenant largement toutes les frontières françaises. Il s'agit de :

- l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir
- l'Agglomération Trinationale de Bâle
- la Communauté de communes du Briançonnais

Nous nous efforcerons d'être attentif à leurs attentes et à leurs demandes pour les aider à monter leurs projets transfrontaliers et à mieux s'insérer dans notre réseau national et européen.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de notre Assemblée Générale, je souhaite attirer votre attention sur quelques lignes de force liées à l'action de la MOT et au contexte politique de la coopération transfrontalière.

Après le non de la France à la ratification de la première constitution européenne, il convient plus que jamais pour construire l'Europe, de répondre aux préoccupations des habitants des territoires frontaliers. Notre réseau a une responsabilité particulière pour développer, sur la base de projets concrets transfrontaliers, une véritable citoyenneté européenne susceptible de faire prendre conscience des vrais enjeux de l'Europe.

Cette Assemblée Générale clôt un mandat de trois ans entamé à l'Assemblée Générale de l'année 2002 qui s'était déroulée à Paris, en présence notamment du Commissaire européen Michel BARNIER.

Quel bilan pouvons nous tirer de ce mandat, dont j'ai assuré la Présidence?

Tout d'abord notre réseau a pu s'élargir pratiquement d'un tiers, passant de 28 à 37 membres, ce qui souligne son dynamisme et sa forte attractivité.

Ce qui est par ailleurs particulièrement intéressant dans cette évolution c'est que la majorité de ces nouveaux adhérents sont le plus souvent des groupements de collectivités locales associant des partenaires de plusieurs pays comme la Conférence Espace Mont Blanc ou tout récemment l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir ou encore l'Agglomération Trinationale de Bâle.

Cette attractivité forte de notre réseau, la MOT l'a acquise par l'accomplissement de ses missions :

- mission d'assistance opérationnelle auprès des sites, sur les projets franco-genevois, sur la relance de la coopération transmanche, par l'assistance aux projets de la riviera francoitalo-monégasque et à ceux de la frontière franco-espagnole que nous avons évoqués hier,
- mission de mise en réseau par le développement de ses publications, de son site Internet et l'organisation de nombreux séminaires d'échanges sur les pratiques des acteurs de la coopération,
- la MOT a également approfondi ses relations avec les ministères, autant dans la conduite d'études stratégiques, comme l'intercommunalité transfrontalière, que dans l'accompagnement et le développement de thématique comme les transports, la santé, la culture et plus récemment celle de la coopération métropolitaine. Son travail et son expérience ont été pris en compte dans la rédaction de rapports parlementaires comme celui d'Alain LAMASSOURE pour le compte du Ministère des Affaires étrangères ou d'Arlette GROSSKOST pour le compte du Ministère de l'Equipement, ce qui montre la reconnaissance du travail de la MOT auprès des différentes instances de l'Etat,
- le réseau de la MOT a par ailleurs été à l'origine de l'amendement sur le district européen que j'ai personnellement porté et défendu avec succès devant le Parlement français,
- enfin, la MOT a pu affirmer son ouverture européenne à travers la mise en œuvre de projets européens, et notamment en devenant le chef de file du projet INTERFORM, réseau de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières, qui bénéficie de cofinancement européen dans le cadre du programme INTERACT.

Voilà, chers associés, les lignes de force du mandat de trois ans qui s'achève.

En 2004 la DATAR et la Caisse des Dépôts ont souhaité en outre procéder à une évaluation du travail de la MOT depuis sa création :

le résultat de ce travail a montré la pertinence des objectifs initiaux et son utilité en tant qu'outil ayant une mission d'intérêt général au service des collectivités frontalières.

Cette évaluation a également permis de dégager de nouvelles orientations pour les trois année à venir que nous discuterons et je l'espère voterons à l'occasion de cette Assemblée Générale.

D'ores et déjà, et pour permettre à notre association d'ajuster ses moyens pour préparer la future période de programmation communautaire, les principaux financeurs de la MOT, au premier rang desquelles la DATAR, dont je remercie particulièrement le Délégué Pierre MIRABAUD, ici présent, ainsi que la Caisse des Dépôts, représentée par Philippe SERIZIER, ont décidé une augmentation importante de nos moyens, augmentation dont nous vous parlerons au cours de cette Assemblée Générale.

Pour suivre cet effort de nos partenaires financiers, nous aurons à réévaluer les cotisations pour la période 2006-2008, de manière à permettre aux adhérents de garder tout leur poids dans notre structure associative.

En conclusion, je tiens a rappeler la nécessité de poursuivre et d'approfondir le travail engagé par la MOT durant ce mandat pour faire passer la prise en compte des projets transfrontaliers de la marge au droit commun, notamment dans la perspective

- du développement de la coopération métropolitaine, que la MOT a vocation à accompagner,
- de la préparation de la nouvelle période de programmation nationale et communautaire.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais partager avec vous pour l'ouverture de cette Assemblée Générale.

Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

J'en viens maintenant à la suite de l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

Dans un premier temps, Jacques HOUBART notre Directeur, résumera devant vous le rapport d'activité de l'année 2004. Philippe SERIZIER, notre Trésorier, présentera ensuite le rapport financier ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

Après débat et vote sur ces rapports, nous procéderons cette année à l'élection du Conseil d'Administration et du Bureau pour un nouveau mandat de trois ans, point de l'ordre du jour, qui sera présenté par notre Secrétaire Christiane ECKERT.

Ensuite nous présenterons et nous débattrons des objectifs pour la période 2005-2007 ainsi que des objectifs pour l'année 2005 suivi de la proposition de réajustement des cotisations pour la période 2006-2008 et du budget 2005.

Enfin Pierre MIRABAUD, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, nous fera le plaisir et l'honneur de conclure notre Assemblée Générale.

Je vous propose maintenant d'entrer dans le vif du sujet en abordant le point 3 de notre ordre du jour : l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'année 2004."

3° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2004

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2004 est adopté sans avis contraire.	

4° RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2004 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR

Jacques HOUBART reprend les éléments majeurs du rapport d'activité 2004 de la MOT.

Ce rapport remis aux participants est exposé selon cinq axes :

- 1. La vie de l'association
- 2. L'assistance opérationnelle aux projets
- 3. La communication et la mise en réseau
- 4. L'aide à la définition de stratégies d'ensemble
- 5. Les projets européens

1- Concernant la vie de l'association, quatre nouveaux adhérents ont rejoint le réseau de la MOT en 2004 :

- l'Association transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement
- la Conférence Espace Mont-Blanc
- le Kent County Council
- l'Agence d'urbanisme de la Région dunkerquoise

L'effectif du réseau est ainsi passé ainsi à 33 personnes morales, ce qui constitue un signe encourageant pour l'avenir.

2- Quatre chantiers d'assistance opérationnelle ont été menés en 2004 :

- Le projet du « Rectangle d'Or » (frontière franco-suisse)
- Le projet de l'« Etoile Annemasse Genève » (frontière franco-suisse)
- Le projet "Pour une coopération transmanche de proximité plus intégrées entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais"
- Le projet de création d'un "Euro-Institut Atlantiques-Pyrénées"

3- La communication et la mise en réseau ont été marquées par :

- La réalisation de trois Lettres d'information "Espaces transfrontaliers"
- La réalisation de 10 newsletters mensuelles entre février et décembre 2004
- La réalisation d'un Cahier thématique sur la coopération transfrontalière sanitaire
- L'alimentation, l'évolution et la poursuite du référencement du site Internet de la MOT www.espaces-transfrontaliers.org
- L'alimentation du fonds cartographique avec notamment la production de 48 nouvelles cartes (coopération transmanche, intercommunalité et droit, coopération sanitaire, flux de travailleurs frontaliers, etc.)

L'organisation d'un séminaire "Le District européen et son contexte national et communautaire" à Chamonix les 4 et 5 novembre 2004 qui a réuni environ 120 personnes et qui a permis de présenter et mettre en perspective les nouveaux outils de coopération.

4- Les actions de la MOT concernant l'aide à la définition de stratégies d'ensemble ont porté sur :

- L'achèvement d'une étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière" réalisée pour le compte de la DATAR et de la Caisse des Dépôts et qui fera l'objet d'un cahier thématique spécifique.
- L'insertion de la problématique transfrontalière dans le processus législatif de relance de la décentralisation : le "district européen"
- La réalisation d'une étude sur la coopération culturelle transfrontalière, en lien avec le Relais Culture Europe.

5- Deux projets européens ont été menés par la MOT :

- Le projet "INTERFORM" de création d'un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières
- Le projet "COOPMAR" de création d'un réseau de recherche méthodologique sur les espaces de coopération transfrontalière maritime de proximité

5° RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

RESULTATS DE L'EXERCICE 2004

Philippe SERIZIER, trésorier de l'association, présente les comptes de l'exercice 2004. Ceux-ci affichent un résultat proche de l'équilibre avec un léger excédent de 6.127 euros, conformément aux prévisions.

Une baisse des recettes de 50K€ par rapport aux prévisions a été enregistrée. Celle-ci s'explique notamment par une baisse des prestations de services due au report de certains chantiers par des collectivités et par la non mise en œuvre du projet "COOPMAR". Par ailleurs, une baisse des charges a été le fait d'un recrutement différé du chef de projet "INTERFORM".

Au final, les dépenses courantes sont conformes aux prévisions grâce à une certaine riqueur de l'équipe technique.

L'affectation des résultats pour l'année 2004 s'élève à +126 599 euros. Ces réserves restent cependant encore insuffisantes pour assurer la trésorerie de l'association. Tous les ans la majorité des dépenses externes de l'exercice sont gelées jusqu'à l'arrivée des premières subventions (pas avant le mois de mai le plus souvent) et les comptes sont en rupture de trésorerie dès le début du mois d'avril. Ce problème, de plus en plus incompatible avec la montée en puissance des activités de la MOT, nécessite, pour assurer la sécurité financière et la bonne marche de l'association, que le montant des réserves puisse être équivalent à terme au moins à la moitié du montant des salaires et charges de l'année en cours (200 000 euros en 2004).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport général de **Monsieur Jean-Jacques LE QUERE, Commissaire aux comptes,** certifie que la gestion financière de l'association a été faite selon les bonnes règles de la pratique, que les comptes annuels sont réguliers et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il précise qu'il n'y a pas d'observation à formuler quant à la concordance entre les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

AFFECTATION DU RESULTAT 2004

Le Bureau de la MOT propose à l'Assemblée Générale que le résultat net comptable positif qui s'élève à plus 6 127 euros soit intégré au poste "autres réserves" porté ainsi à 126 599 euros. Cette réserve est indispensable pour assurer la trésorerie de l'Association.

6° DEBAT ET VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES (DONT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2004)

DEBAT ET VOTE

Le Rapport d'Activité présenté par Jacques HOUBART est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Rapport Financier présenté par Philippe SERIZIER est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le rapport du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat 2004 proposée par le Bureau est également adoptée par les membres de l'Assemblée Générale.

7° ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU, PRESENTEE PAR LA SECRETAIRE CHRISTIANE ECKERT

Conseil d'Administration :

L'Assemblée Générale procède à l'élection ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans de 2005 à 2008.

Christiane ECKERT, secrétaire de l'association, présente les candidats, qui ont tous renouvelés leur candidature sauf le Collège Européen de Technologie qui n'a pas encore désigné son représentant.

Fernando TAPIA, représentant l'Agence transfrontalière de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastian, remplace Joxe Juan GONZALEZ de TXABARRI.

Concernant le nouveau site Sarre/Moselle, représenté par l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir, les deux candidats suivants se présentent à l'élection du Conseil d'Administration :

- Michael BURKERT, Président de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir
- Céleste LETT, Vice-président de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir

Le représentant de la CDC a également renouvelé sa candidature.

VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité l'ensemble des candidats présentés comme membres du nouveau Conseil d'Administration.

Bureau:

L'Assemblée Générale 2005 procède à l'élection des membres du Bureau pour un mandat de trois ans allant de 2005 à 2008. L'ensemble des membres du Bureau se portent à nouveau candidats.

VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité le renouvellement des membres du Bureau pour un mandat de trois ans allant de 2005 à 2008.

Pierre MAUROY félicite les nouveaux membres du Conseil et du Bureau. (cf. liste jointe des membres du Conseil d'Administration et du Bureau)

.....

8° LES OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2005-2007, POUR L'ANNEE 2005-DEBAT ET VOTE

Jacques HOUBART présente les objectifs 2005-2007 et rappelle que ceux-ci se situent dans le cadre des orientations générales débattues et approuvées par le Conseil d'Administration de la MOT du 24 novembre 2004, sur la base des propositions faites par la Commission d'évaluation.

Trois orientations principales ressortent:

- 1ére orientation : ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers,
- 2éme orientation : développer un partenariat actif avec les régions,
- 3éme orientation : aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen.

Jacques HOUBART présente les objectifs annuels pour l'année 2005 et rappelle que ceux-ci se situent également dans le cadre des objectifs généraux proposés à l'Assemblée Générale pour la période 2005-2007. Ces objectifs se déclinent en 4 types d'actions :

- l'assistance opérationnelle aux porteurs de projet,
- l'assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers (mise en réseau),
- l'aide à la définition des stratégies d'ensemble,
- le positionnement européen de la MOT.

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale valide les objectifs généraux pour la période 2005-2007 ainsi que les objectifs spécifiques à l'année 2005.

(cf. documents joints)

9° PROPOSITION DE REAJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR PERIODE 2006-2008 ET PRESENTATION DU BUDGET 2005 PAR LE TRESORIER - DEBAT ET VOTE

LE BUDGET

Philippe SERIZIER présente le budget 2005 arrêté par le Bureau du 6 avril 2005. Ce budget présente une augmentation de 46% par rapport à l'exercice 2004. Cette hausse s'explique par l'augmentation des subventions (de plus de 40%), par une prévision de croissance de 10% du produit des cotisations (nouvelles adhésions) et par une perspective de doublement des prestations de service (grâce notamment au lancement du projet INTERFORM, à la mission de suivi de la coopération métropolitaine et à l'étude sur les solidarités financières).

Ces moyens supplémentaires devraient permettre notamment d'envisager le recrutement d'un Directeur du développement et de doubler les prestations d'assistance technique (traduction de nos supports d'information, rééditions de l'atlas...).

AUGMENTATION DES COTISATIONS

Suite à la volonté des principaux partenaires (DATAR et CDC notamment) d'augmenter le budget de la MOT (par le biais d'une hausse des subventions de l'ordre de 50% sur 3 ans) et afin, dans ce contexte, de garder toute sa place au poids financier des adhérents dans l'association, le Bureau présente à l'Assemblée Générale, avec l'accord du Conseil d'Administration, une augmentation des cotisations de 25% en 2006, pour la période 2006-2008. A noter que les cotisations n'ont pas augmenté durant les trois années précédentes. Elles resteront inchangées jusqu'en 2009. (cf. nouveau barème des cotisations)

DEBAT ET VOTE

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité le budget 2005. (cf. tableau joint) L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, l'augmentation des cotisations pour la période 2006-2008.

10° DISCOURS DE PIERRE MIRABAUD, DELEGUE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE

"Monsieur le Premier Ministre Mesdames, Messieurs,

Ce rendez-vous annuel de l'assemblée générale de la MOT, est pour nous tous, élus, administrations, membres du réseau, l'occasion de faire le point, grâce notamment aux activités et au dynamisme de la MOT sur les questions transfrontalières. Au delà de son action au quotidien, un certain nombre d'évènements et la préparation des futurs cadres politiques tant national que communautaire mais aussi régional et local nous obligent à porter une attention renouvelée au traitement de ces questions. L'évolution des pratiques et des démarches de terrain, les progrès accomplis — notamment sur les outils juridiques et les projets de territoires - mais aussi les obstacles persistants montrent bien que la dynamique transfrontalière est devenue un élément incontournable du développement à toutes les échelles territoriales. Si l'on cherche des révélateurs, je citerai pour exemple les réponses à l'appel à projets métropolitains qui montrent bien la richesse et le potentiel de développement qu'offrent pour nombre de nos villes la proximité et la coopération avec les territoires voisins de nos frontières..

Après le débat qui s'est déroulé hier au soir sur la base d'une actualité très dense et nos échanges d'aujourd'hui permettez moi de revenir sur **3 éléments importants** de l'action commune que nous devons conduire dans les mois à venir pour mieux accompagner les démarches transfrontalières.

- 1 Le premier élément vient du constat suivant : plus on progresse vers des projets intégrés de territoire transfrontalier plus on soulève de questions complexes à traiter d'ordre juridique, règlementaire, social ou fiscal.... L'écheveau des problèmes à régler est loin d'être entièrement dévidé, et les démarches d'agglomérations transfrontalières et des euro-districts montrent qu'il faut rester vigilants et innovants dans les solutions à trouver. On a parfois l'impression que les réponses sont très lentes à venir face à des difficultés identifiées et pourtant les contextes évoluent favorablement:
 - La définition d'outils juridiques est maintenant à l'oeuvre résultats de traités bilatéraux et insertion dans notre droit de structures juridiques telles que les SEM transfrontalière, le GLCT, ou bien encore résultant de la loi sur les libertés locales, le district européen. La MOT et son réseau de partenaires le savent bien puisqu'ils ont contribué à défendre ces évolutions. Par ailleurs le projet de Groupement européen de coopération territoriale (GECT), largement soutenu par la France, en cours de discussion au niveau communautaire, s'inspire en grande partie des structures telles que le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière), issu du traité de Karlsruhe.
 - Les programmes Interreg transfrontaliers et leur mise en œuvre décentralisée au plus près du terrain ont permis de développer des centaines d'actions à vocation économique, sociale, culturelle au bénéfice des populations transfrontalières. Leur réalisation démontre la vigueur des coopérations et leur quotidien n'est pas fait , heureusement, que de difficultés et d'obstacles.
 - Même s'il reste parfois critiqué par les acteurs de terrain, le comportement de l'Etat évolue vers une intégration plus systématique des spécificités transfrontalières, je faisais pour cela référence à l'appel à projet métropolitain, mais aussi par exemple à l'observatoire des territoires mis en place par la DATAR qui tient compte des analyses, données et cartes produites par la MOT. Le travail interministériel (affaires étrangères, ministère de l'intérieur, ministère de l'équipement..;) que nous menons autour de la plateforme de discussion et d'interpellation que constitue la MOT est en la matière très incitatif et je crois pouvoir affirmer que l'écoute des administrations centrales évolue dans le bon sens.
- **2 Un deuxième élément** : malgré cette mobilisation en faveur des territoires transfrontaliers pour lesquels la France est maintenant plutôt bien placée, les travaux de la MOT, relayés et approfondis par les missions récentes de parlementaires (Monsieur Lamassoure, Madame Grosskot) ont également pointé **une réalité économique et sociale parfois préoccupante pour certaines zones frontalières**. Tout en résidant en France 300 000 personnes vont travailler dans les pays voisins et principalement sur les frontières de l'Est alors que 10 000 travailleurs seulement opèrent le transit en sens inverse. Il convient d'analyser plus en profondeur les causes

de ce type de dépendance et d'en peser les conséquences notamment en terme du marché du travail, mais aussi sur le plan fiscal, immobilier, foncier ou bien en matière de services collectifs aux habitants . J'envisage donc de **lancer une étude spécifique** sur ce sujet qui complétera la poursuite des réflexions relatives aux solidarités transfrontalières telle que proposée par la MOT. Au moment où les politiques de développement territorial sont plus que jamais tournées vers la compétitivité, on ne peut ignorer les effets de concurrence : il est nécessaire de mieux les identifier et de rechercher dans la mesure du possible les modes de gouvernance, de coopération, et l'harmonisation des législations qui rééquilibrent les retombées positives de part et d'autre des frontières.

Ceci m'amène à insister sur un point : qui dit coopération transfrontalière dit convergence d'intérêts et de systèmes. Sur ce plan, il sera vain de conduire des réflexions et de trouver des réponses en terme de règles et lois nationales sans qu'il y ait réciprocité de l'autre côte des frontières et volonté/capacité de nos partenaires à y répondre et à faire ensemble. Ainsi l'expérimentation engagée sur la métropole transfrontalière lilloise et la mise en place d'une mission parlementaire conjointe franco belge offre une piste intéressante pour progresser en commun.

3 – Troisième élément : la préparation des futurs cadres de la politique communautaire de cohésion et des politiques contractuelles de l'Etat.

- S'agissant de la politique de cohésion vous savez que l'ensemble du cadre règlementaire et des perspectives financières qui l'accompagnent sont en cours de négociation (ce jour même sommet du Luxembourg qui pourrait être déterminant). La coopération transfrontalière est maintenant partie intégrante de l'objectif de coopération territoriale que la France a défendu avec force et détermination depuis l'ouverture des négociations. Il s'avère dans les discussions entre les Etats membres et la Commission que la coopération transfrontalière recueille un soutien très fort et malgré le poids de l'élargissement et des priorités de la convergence, un effort financier significatif devrait être réalisé par l'UE en sa faveur. Par ailleurs le territoire éligible s'élargit davantage aux zones maritimes ainsi les départements riverains de la Manche ainsi que les DOM seraient retenus au titre de la coopération transfrontalière.
- En matière juridique, s'il est entériné par l'ensemble des Etats membres, le GECT (groupement européen de coopération territoriale) devrait, comme vous le savez, offrir un outil juridique reconnu par tous offrant ainsi de plus larges possibilités. Mais les négociations s'avèrent difficiles avec une majorité d'Etats.
- Par ailleurs pour préparer les futures interventions, le projet de règlement prévoit l'élaboration par chaque Etat d'un cadre de référence stratégique (CRSN) sur la base d'un large partenariat. La DATAR a donc engagé un processus de consultation de l'ensemble des régions, sous la double égide des préfets et présidents de région. Un document introductif fondé sur les principales priorités communautaires dont l'objectif de coopération a été élaboré.
- Ainsi une des préoccupations ou questions mises en débat sur le transfrontalier concerne directement la prise en compte des projets de territoire, du type agglomérations transfrontalières dans la stratégie élaborée sur chaque frontière et négociée avec nos partenaires (à noter que le rapport Lamassoure appelle un traitement spécifique pour ces projets au titre des nouveaux programmes et formule le souhait que ces projets de territoire puissent bénéficier de financement « bonifiés », voire d'une délégation de gestion).
- La consultation qui doit aboutir dans une première étape à la fin de ce mois, nous dira donc la manière dont les partenaires de terrain souhaitent aborder les questions transfrontalières, dans une approche thématique combinée ou pas avec une approche territoriale.
- S'agissant de la future **politique contractuelle de l'Etat**, les réflexions sont en cours sur la manière d'aborder les prochaines étapes sur la base notamment d'un rapport élaboré par deux inspecteurs généraux. Il appartiendra au nouveau Gouvernement de décider dans les mois à venir des priorités à retenir.

<u>En conclusion</u> je voudrais revenir quelques instants sur la MOT et faire part à son président, son directeur et son équipe ainsi qu'à tous les membres du réseau de la satisfaction de la DATAR sur les résultats de son action. Sa réactivité à de nombreuses sollicitations tant nationale, que locale et maintenant communautaire, la qualité de ses travaux et de ses analyses en ont fait en quelques années un partenaire incontournable sur un sujet qui reste difficile.

L'évaluation conduite en 2004 avait permis de tracer une feuille de route que je ne peux que soutenir et qui nous a conduit à faire un effort financier significatif en 2005 en faveur de son action afin de poursuivre un triple objectif :

- ancrer son rôle de mission d'intérêt général au service d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers,
- développer un partenariat actif avec les collectivités territoriales, et notamment les régions pour permettre une bonne appréhension des différentes échelles territoriales et une meilleure articulation entre les stratégies de programmes et la mise en œuvre de projet au bénéfice des zones transfrontalières. Ce partenariat doit inclure de manière plus systématique les partenaires des pays voisins.
- enfin renforcer son positionnement à l'échelle européenne pour mieux être connue et reconnue dans les réseaux d'animation et de diffusion de connaissance qui oeuvrent sur ces sujets dans le cadre de l'UE. La qualité de ses travaux et de son savoir faire le mérite, un effort a déjà été fait en ce sens mais il doit être maintenu pour bien anticiper la prochaine période 2007-2013.

Nous comptons sur la capacité de la MOT de proposer et suggérer de nouvelles pistes d'action, que nous sommes toujours prêts à examiner avec attention."

Pierre MAUROY clos et lève la séance en remerciant Jacques HOUBART, Directeur de la MOT, son équipe ainsi que l'ensemble des participants.

ANNEXES



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS:

Communauté Urbaine de Lille Pierre MAUROY

Président

Agence Transfrontalière pour Alain LAMASSOURE le développement de l'Eurocité Vice-Président

Basque Bayonne-San Sebastian Vice-Président de la M.O.T.

Communauté d'agglomération Jean-Claude GUIBAL

de la Riviera Française Président

Député-Maire de Menton, Vice-Président de la M.O.T.

Caisse des dépôts et consignations Philippe SERIZIER

Ville de Mulhouse Christiane ECKERT

Secrétaire

Adjointe au maire de Mulhouse

COPIT Serge HUSTACHE

Vice-Président IDETA (intercommunale wallonne)

Pedro KETELS

Administrateur LEIEDAL (intercommunale flamande)

Conférence Hainaut/Thiérache Gérald MOORTGAT

Co-Président

Jean-Jacques THOMAS

Co-Président

Association Transfrontalière

de l'Agglomération du Pôle Européen

de développement

Frédéric BRIGIDI

Président

Collège Européen de Technologie

un représentant belge du CET

Association Zukunft SaarMoselle Avenir

Michael BURKERT

Président

Président du Stadtverband de Sarrebruck

Céleste LETT Vice-Président

Député-Maire de Sarreguemines

Communauté Urbaine de Strasbourg

Pascal MANGIN

Vice-Président

Chargé des Affaires Européennes

Syndicat Mixte du Technoport

Jean UEBERSCHLAG

Président

Député-Maire de Saint-Louis

Communauté de Communes

du Pays de Gex

Etienne BLANC

Président

Ville d'Annemasse

Roger VIOUD Maire-Adjoint

Ville de Bastia

Emile ZUCCARELLI

Maire

Agence Transfrontalière pour le développement de l'Eurocité Basque Bayonne-San Sebastian

Fernando TAPIA

Co-Gérant

Député, Diputación Foral de Gipuzkoa

S.N.C.F.

Claude STEINMETZ

Chef du Département Juridique et Conventionnel

EUROTUNNEL

Guy FROMENT

Directeur Immobilier France

FNSEM

Paul BLANC

Sénateur des Pyrénées Orientales



BUREAU

Membres:

Pierre MAUROY Président

Président de la Communauté Urbaine de Lille

Alain LAMASSOURE Vice-Président de la M.O.T.

Vice-Président de l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne-San

Sebastian

Jean-Claude GUIBAL Vice-Président de la M.O.T.

Député-Maire de Menton Président de la CARF

Christiane ECKERT Secrétaire

Adjointe au Maire de Mulhouse

Philippe SERIZIER Trésorier

Caisse des dépôts et consignations



Objectifs généraux pour la période 2005-2007

Préambule:

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en1997 à l'initiative de la DATAR et de la Caisse des Dépôts, atteint aujourd'hui un stade de développement, qui permet de fixer de nouveaux objectifs opérationnels. Les conditions du développement de la MOT ressortent des orientations de la démarche d'évaluation conduite au cours de l'année 2004. Cette évaluation est intervenue au terme de la période de démarrage de la structure ; elle doit permettre de **passer** d'un stade expérimental à une véritable stratégie de développement qui se décline selon les orientations suivantes :

- la confirmation de la spécificité des enjeux du développement transfrontalier qui constituent un axe fort de la future politique de cohésion territoriale de l'Union européenne. L'utilité et l'originalité de l'apport de la MOT pour les territoires confrontés à ces problèmes ont été confirmées.
- l'approfondissement des problématiques transfrontalières : l'assistance technique aux acteurs du développement transfrontalier s'est concentrée dans un premier temps sur l'utilisation des dispositifs de planification et leur convergence autour des projets ; les années récentes ont permis de traiter la recherche de solutions en matière de maîtrise d'ouvrage transfrontalière ; la nouvelle étape concerne la résolution des questions liées aux solidarités économiques et financières.
- la nécessité d'élargir la base partenariale de la MOT : si les territoires de proximité (agglomérations, bassins de vie) demeurent l'échelon de référence des actions transfrontalières,

les régions apparaissent de plus en plus comme le garant et le soutien des actions de cohésion territoriale et, à ce titre, doivent être associées au travail d'assistance technique de la MOT. L'autre dimension du nécessaire élargissement du socle partenarial vise l'adhésion des collectivités étrangères dans la perspective d'une ouverture et d'une qualification de plus en plus affirmée du réseau de la MOT à l'échelle européenne.

Les objectifs

Ces objectifs déclinent les orientations générales débattues et approuvées par le Conseil d'Administration de la MOT du 24 novembre 2004, sur la base des propositions faites par la Commission d'évaluation.

1ère orientation:

Ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers.

A ce titre les objectifs de la MOT seront les suivants :

- 1) promouvoir l'insertion du transfrontalier dans tous les documents stratégiques de l'Etat et dans toutes les échelles de planification (régionales, nationales et européennes) en lien étroit notamment avec la DATAR et le Ministère de l'Equipement (préparation de la future période de programmation 2007-2013, appel à coopération métropolitaine...)
- 2) développer l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers et en particulier aider à la constitution de maîtrises d'ouvrage transfrontalières, depuis la mobilisation des partenaires, l'aide à l'émergence et à la définition des projets jusqu'à la création des structures techniques et politiques utiles.
- 3) élargir et consolider le réseau par l'accroissement du nombre des adhérents à l'association (notamment des collectivités étrangères) et le développement de l'information, de la formation et de la recherche, par le biais d'études, de publications, de colloques et de l'évolution du site internet.
- 4) veiller à l'adaptation permanente des réglementions administratives et juridiques pour lever les obstacles et accompagner le développement des projets.

2ème orientation:

Développer un partenariat actif avec les régions pour :

- 1) faciliter l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers,
- 2) favoriser l'articulation des programmes et des projets,
- 3) mobiliser les niveaux de compétences utiles (intercommunalités, départements, régions, états, Europe) à la réalisation de projets transfrontaliers,
- 4) couvrir progressivement l'ensemble de la coopération territoriale qui deviendra un objectif à part entière de la politique européenne de cohésion à partir de 2007,
- 5) aider les régions à structurer juridiquement leurs partenariats institutionnels relatifs au portage des programmes et projets européens (articulations législatives nationales et européennes).

3^{ème} orientation:

Aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen notamment par :

- l'animation et la coordination du projet européen « Interform » sur la période 2005-2007.
 (Interform : réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- 2) la préparation d'autres projets (agglomérations transfrontalières...) en vue de la future période de programmation 2007-2013,
- 3) la recherche d'un partenariat global avec le programme Interact pour l'assistance technique européenne appliquée au transfrontalier,
- 4) la recherche d'une ou deux interventions en terme d'assistance opérationnelle et du transfert de savoir-faire en direction des pays de l'Est,
- 5) une présence plus affirmée auprès des instances communautaires, et des organismes représentatifs au plan européen, en particulier les associations européennes de collectivités locales.



Objectifs 2005

Les objectifs opérationnels de la MOT pour l'année 2005 se situent dans le cadre des objectifs généraux proposés à l'Assemblée Générale pour la période 2005-2007. Ils se déclinent selon 4 types d'actions :

1. Assistance opérationnelle aux porteurs de projet

Espace franco-genevois

• Projet « Rectangle d'or »:

Mission d'assistance technique pour la diminution des difficultés liées aux disparités transfrontalières.

• Projet « Etoile Annemasse Genève »:

Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achèvement des études et la mise en œuvre du projet.

Création d'un Euro-institut Atlantique-Pyrénées

Achèvement de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'Euro-institut Atlantique-Pyrénées.

Assistance à la structuration juridique de l'Espace Mont Blanc et réponse à la demande d'autres sites.

2. Assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers (mise en réseau)

Ces actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques, sont destinées à alimenter les acteurs du transfrontalier et à faciliter leur mise en réseau.

Pour l'année 2005, les actions suivantes sont programmées :

- la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 4 500 exemplaires,
- la production d'un cahier thématique sur l'intercommunalité transfrontalière,
- l'actualisation et l'évolution du site internet (notamment avec des éléments traduits en anglais),
- la mise à jour, la production de nouvelles cartes et la réédition de l'atlas de la coopération transfrontalière,
- la création d'un volet transfrontalier dans l'Observatoire des territoires,
- l'organisation de 4 séminaires (« solidarités transfrontalières », « culture », « développement économique », « transports transfrontaliers »),
- l'accompagnement à la préparation du montage de dossiers européens (agglomérations, bassins fluviaux, espaces naturels...),
- la traduction d'un certain nombre de documents d'information et de vulgarisation d'études et recherches (cahier thématique).

3. Aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider l'Etat et les Régions à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et à l'inscrire dans un cadre européen. Cela se traduira en 2005 notamment par les actions suivantes :

- à la demande de la DATAR, réalisation de deux missions :
 - mission d'expertise des dossiers, des réponses à composante transfrontalière dans le cadre de l'appel à projets « coopération métropolitaine ».
 - mission de suivi et d'accompagnement des projets de territoire métropolitains à caractère transfrontalier, retenus par le jury de l'appel à projet.
- participation à la définition du cadre stratégique européen,
- lancement d'une étude stratégique sur les solidarités transfrontalières,
- assistance à la Direction des Transports Terrestres du Ministère de l'Equipement pour le développement des transports transfrontaliers,
- assistance à la Direction Générale Urbanisme Habitat Construction du Ministère de l'Equipement pour la poursuite des actions de collaboration engagées (planification et transfrontalier, habitat, sensibilisation du réseau Equipement au transfrontalier),
- partenariat avec plusieurs Ministères (Mission Lamassoure, Mission Grosskost...) pour donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière,
- définition et mise en place d'un cadre stratégique partenarial avec les régions frontalières.

4. Positionnement européen de la MOT

Pour 2005, les actions suivantes sont d'ores et déjà programmées :

- lancement, animation et gestion du projet Interform (réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- assistance à la mise en œuvre du projet Coopmar (coopération maritime de proximité),
- partenariat avec Interact sur le référencement, les contenus en terme de projet et l'articulation des sites internet.

BUDGET PREVISIONNEL 2005

DEPENSES	Euros (milliers)	RECETTES	Euros (milliers)	Structure
Salaires et charges sociales	585	Subventions	700	60%
Impôts et taxes	38	. DATAR - Programme d'actions	160	
Sous traitance opérationnelle	80	- Assistance technique	190	
Sous traitance assistance technique	100	. CDC . Ministères - Equipement - Affaires Etrangères	250	
Traitement et contrôle comptable, paie et budget	43	- Intèrieur - Santé	100	
Loyer, entretien, chauffage, électricité, eau	100			
Frais de bureau : courrier, téléphone, fax, photocopies	63	Cotisations Prestations de service	110 340	10% 30%
Communication	39			
Frais de déplacements et missions	60 38	Assistance opérationnelle Projets européens Etudos et interventions stratégiques	100 100	
Dotations aux amortissements et provisions Frais divers	38 4	Etudes et interventions stratégiques solidarités financières coopération métropolitaine (20 FNADT+20 FEDER)	140 60 40	
		- transports transfrontaliers	40	
TOTAL	1 150		1 150	100%



Barème des cotisations années 2006, 2007, 2008

•	Etats, Régions et Départements	5000 euros
•	Communes et groupements de communes ≥ 100 000 habitants < 100 000 habitants	5000 euros 2500 euros
•	Entreprises	5000 euros
•	Fédérations et réseaux nationaux	2500 euros
•	Organismes consulaires et autres	2500 euros
•	Associations de personnes physiques	500 euros
•	Personnes physiques	50 euros